

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

25/3/2014

Dossier complet le

04/09/2014

N° d'enregistrement

F04314P0085

1. Intitulé du projet

Création d'une aire de stationnement entre la RD 211 chemin de la Buge et la rue Jean Carbone à Sanary-sur-Mer (83).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Sanary-sur-Mer (Var)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Ferdinand BERNHARD, Maire

RCS / SIRET

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40°	Aire de stationnement ouverte au public susceptible d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à aménager un parking payant d'une capacité de **255 places environ dont 8 places destinées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)** entre la RD 211 "chemin de la Buge" et la rue Jean Carbone sur la commune de Sanary-sur-mer dans le département du Var (83).

Le parking ainsi créé sera relié à l'Est par l'actuelle allée des champs fleuris menant à la RD 211 "chemin de la Buge". A l'Ouest, un accès piéton par la rue Jean Carbone sera mis en place. Ce dernier sera accessible aux véhicules de service et de secours grâce à la mise en place de bornes amovibles.

Arrivé le :	Projet de réponse	Éléments de réponse	Attribution	Informations
25 MARS 2014				

4.2 Objectifs du projet

La commune de Sanary-sur-Mer est une station balnéaire particulièrement fréquentée, notamment durant la période estivale. Si la commune est déjà dotée de 6 parcs de stationnement payants pour un total de 1 300 places environ, s'ajoutant aux places incluses au sein de parkings gratuits ou présentes dans les rues de la commune, cela ne permet pas d'accueillir le nombre important de véhicules notamment lors des périodes d'affluence.

Le parking complètera utilement le parc de stationnements à proximité du centre-ville. De part sa situation **proche des services publics et des commerces du centre**, le parking ainsi créé **incitera les automobilistes à y garer leurs véhicules**. Cela permettra :

- de limiter la circulation au sein du centre-ville en favorisant les déplacements piétonniers,
- d'éviter les stationnements anarchiques sur le territoire de la collectivité.

Aussi, les **nombreuses plantations réalisées** sur le parking participeront à **l'amélioration de la qualité de l'air** mais également à **l'ambiance paysagère du site**.

Pour le confort des usagers et afin de préserver la salubrité publique, **des sanitaires seront aménagés**.

Par voie de conséquence, **le projet améliorera notablement le confort des riverains et des estivants**.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé en une **unique phase**.

Le chantier sera organisé de manière à réduire aux maximum les nuisances afin de limiter la gêne pour les riverains. Une signalisation adéquate sera mise en place sur les voies publiques menant au site afin de prévenir les éventuelles sorties d'engins de chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement créée permettra d'absorber les nombreux véhicules cherchant à stationner sur le territoire communal et notamment à proximité du centre ville. Sa situation proche des services publics et des commerces favorisera les déplacements piétonniers. Aussi, l'arrêt de bus "la Buge" se situant à environ 150 m à pied du parking permettra aux usagers d'emprunter une des 6 lignes du réseau "Varlib" desservant l'arrêt. Ainsi, le projet aura un **impact positif sur le trafic qui touche le centre-ville et donc sur la qualité de l'air**.

Par ailleurs, **l'ambiance paysagère du site sera améliorée** par les nombreux aménagements paysagers prévus au projet. 1 200 m² environ y seront dédiés dont 700 m² environ de massifs arbustifs (Oiseau du paradis, Aloes, Oranger du mexique etc...) et 500 m² environ de gazon. Par ailleurs, plus de 90 sujets arborés seront plantés (Magnolia, Palmiers, Jacaranda etc...).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Sans objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (asphalte) de l'opération - précisez les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
aire dédiée au stationnement (données approximatives) :	
- nombre de places créées :	255 places dont 8 PMR
- surface :	7 700 m ² environ
- largeur / longueur :	40 m. / 120 m.
voie d'accès (données approximatives) :	
- Est [via RD 211, chemin de la buge] : (largeur / longueur) :	5 m. / 100 m.

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

RD 211 chemin de la Buge puis
allée des champs fleuris
83110 Sanary-sur-mer

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 48 ' 25 " E Lat. 43 ° 7 ' 11 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune de Sanary-sur-Mer (83110)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est majoritairement occupé par une friche de graminées. Une petite maison entourée d'un jardin d'ornement et de potagers est présente en partie Nord du site. Des immeubles et maisons d'habitation ainsi que des jardins d'ornements ou jardins potagers encerclent le site.

Le site du projet est également occupée par "l'allée des champs fleuris", voie goudronnée permettant l'accès à la copropriété "les champs fleuris" depuis la RD 211 "chemin de la Buge".

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation. Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Le **SCoT Toulon Provence Méditerranée**, approuvé le 16 octobre 2009. La commune de Sanary-sur-Mer est identifiée comme étant un "pôle à conforter".
 - le **Plan d'Occupation des Sols (P.O.S)** approuvé le 7 janvier 1986 et modifié en dernière date le 26 juin 2013. Le projet se situe en zone UB. Il est concerné par l'Emplacement Réserve n°50 "création d'une voie communale par prolongement de la rue J.Carbone",
 - le **PPR inondation** approuvé le 25 mars 2010. Le projet se situe majoritairement en zone blanche et pour partie en zone B1 "risques moindres".

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF géologique n°8342G00 Falaise de Port-Issol. Elle est située à plus de 1 Km de site du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Sanary-sur-Mer, au sein des espaces proches du rivage. Néanmoins, si le projet se situe à moins de 500 m du rivage, il est implanté dans un secteur très urbanisé, en limite du centre ancien de Sanary-sur-Mer.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est en cours de réalisation. Il n'a pas encore été approuvé à ce jour. Un diagnostic cartographique a cependant été réalisé en octobre 2008 et fait état d'une exposition du site au bruit modérée de l'ordre de 55 à 60 dB(A) (indicateur global Lden).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZPPAUP la plus proche se situe à plus de 7 km du site du projet. Il s'agit de la ZPPAUP de la Seyne-sur-mer.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Sanary-sur-Mer est doté : - d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) mouvements de terrain , approuvé le 29 octobre 1981, - d'un Plan de Prévention des Risques inondation "La Reppe" approuvé le 25 mars 2010. Le projet se situe majoritairement en zone blanche et pour partie en zone B1 "risques moindres". Par ailleurs, le secteur d'étude est zone de sismicité 2 (faible) .
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seul un site pollué se situe quartier de La Baou (site BASOL n°83.0036), à 1 km au Nord-Est du site du projet.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire de Sanary-sur-Mer est concerné par des servitudes de protection des eaux destinés à la consommation humaine (servitude AS1). Cependant le projet n'est pas compris de le périmètre de l'une d'elles.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 2,3 km du site inscrit le plus proche "Corniche de Sanary".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 4 km du secteur d'étude. Il s'agit du Site d'Intérêt Communautaire FR9302001 "Lagune de Brusac".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Prieuré Notre-Dame de la Pépiole, situé sur la commune de Six-Fours-les-plages constitue le monument historique classé ou inscrit le plus proche. Il se situe cependant à plus de 1 600 m du site du projet. Ce dernier n'est pas inclus dans le périmètre de protection des 500 m.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un système d'irrigation des plantations sera cependant mis en place mais il sera relié au réseau de distribution d'eau potable. Il s'agira d'un arrosage au "goutte à goutte" afin de limiter la consommation d'eau.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, l'aménagement de l'aire de stationnement impliquera, d'une part l'enlèvement de matériaux du fait : - du décapage de terre végétale, - de la démolition des enrobés des voies d'accès, - de la démolition d'une petite maison d'habitation, mais impliquera d'autre part l'apport de matériaux du fait : - du terrassement en déblais et remblais, - de la construction de la chaussée de la voie d'accès en enrobé, - de la mise en place de béton désactivé avec ceinturage pavé sur la liaison piétonne avec la rue Carbone,
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au global, les excédents ou déficits de matériaux enlevés et apportés ne devraient pas être significatifs. Les déblais seront réutilisés au maximum dans le cadre des travaux d'aménagement du site.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre des études d'avant-projet, un pré-diagnostic écologique faune/flore a été réalisé par la société Espace-Environnement en mai/juin 2013 (cf. pièces annexes) à la demande de la Commune de Sanary-sur-Mer. Il conclut que "Les parcelles étudiées affichent une grande pauvreté faunistique et floristique et ne présentent, vu leur passé et leur isolat en secteur très urbanisé, aucun potentiel écologique. [...] Suite à cette expertise, le projet peut donc être mené à bien avec l'assurance de n'engendrer aucune problématique écologique."
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le milieu ouvert est constitué par une grande friche de graminées qui constituait auparavant un espace de culture.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe majoritairement en zone blanche et pour partie en zone B1 "risques moindres" du Plan de Prévention des Risques d'inondation relatif à "La Reppe" approuvé le 25 mars 2010. Le zonage de la zone B1 ne concernant qu'une partie de l'allée des champs fleuris et au regard de la simple réfection dont elle va faire l'objet, le projet est compatible avec les dispositions du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire ne sera engendré par le projet. Il est à noter que dans un souci de préservation de la salubrité publique, des sanitaires seront aménagés. Une attention toute particulière sera portée sur la présence potentielle d'amiente dans le bâtiment à détruire (présence non avérée à ce jour).
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de l'aire de stationnement impliquera des déplacements réguliers de véhicules sur le site. La circulation des véhicules constitue la principale source potentielle de nuisance sonore. Cependant, la vitesse de circulation de ces derniers sera nécessairement réduite et limitera ainsi leur impact sonore. Les niveaux sonores en proximité des bâtis d'habitation devraient ainsi rester modérés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence des véhicules en mouvement sur ce site entrainera un dégagement de gaz d'échappement pouvant générer des odeurs. Cependant, la gêne occasionnée restera limitée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules vibrations significatives pourront potentiellement être relevées en phase chantier et notamment lors des phases de décapage du sol, de démolition des enrobés existants, de terrassement, etc...	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La durée de ces nuisances sera cependant limitée dans le temps.	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'installation d'éclairages publics sur l'aire de stationnement. Aussi, en période nocturne, les véhicules pourront produire eux aussi des émissions lumineuses temporaires.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est d'ores et déjà concerné par la pollution lumineuse issue des éclairages publics alentours.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence des véhicules en mouvement sur ce site entrainera un dégagement de gaz d'échappement polluants. Cependant, le projet prévoit la plantation de nombreux sujets arborés ou essences végétales participant à l'absorption du gaz carbonique. L'impact des dégagements de polluants restera ainsi limité.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'imperméabilisation du site entrainera un écoulement des eaux pluviales. Ces dernières seront redirigées dans le réseau prévu à cet effet . Cependant, préalablement au rejet dans le réseau public, le projet prévoit le traitement des eaux de ruissellement grâce à des séparateurs à hydrocarbures , limitant ainsi l'impact d'une pollution accidentelle, notamment au regard de la présence de la Reppe à moins de 250 m et de la mer à moins de 450 m. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales étant suffisamment dimensionné, l'aménagement d'un bassin de rétention n'est pas nécessaire.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de l'aire de stationnement impliquera l'enlèvement de matériaux inertes issus notamment du décapage de la terre végétale et de la démolition de la maison d'habitation. Une attention toute particulière sera portée sur la présence éventuelle d'amiante dans le bâtiment (non avérée à ce jour). La démolition des enrobés existants sera source de déchets qui seront pris en charge dans le circuit de retraitement adapté. Le maître d'ouvrage ainsi que le Maître d'oeuvre veilleront à la bonne gestion des déchets de chantier.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif du projet est de réduire les stationnements anarchiques entraînant bouchons, pollution, gênes des piétons, des riverains etc... Il a également pour vocation de permettre aux touristes un accès facilité à l'ensemble des sites remarquables environnants. Il aura ainsi un impact positif sur le patrimoine architectural et culturel du centre-ancien de Sanary-sur-Mer. L'impact paysager négatif du projet sera fortement limité par les aménagements paysagers envisagés. Enfin, le site ne se trouve pas en zone de présomption de prescription archéologique. Néanmoins, les procédures devant être menées devant les services de la DRAC seront respectées si elles s'avèrent nécessaires.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par la mise à disposition d'environ 255 places de parking supplémentaires dont 8 places PMR, le projet améliorera sensiblement l'offre en stationnements à proximité du centre-ancien de Sanary-sur-mer. Il permettra ainsi de limiter les stationnements anarchiques, de réduire les flux de véhicules en centre-ville tout en facilitant l'accès pour les piétons.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Sanary-sur-Mer est une commune marquée par sa vocation balnéaire. Le tourisme génère une activité économique particulièrement développée. L'attractivité élevée nécessite l'adaptation des infrastructures urbaines et notamment la bonne gestion des flux de véhicules et des stationnements. La création d'un nouveau parking répond ainsi à un besoin. Le projet de réalisation d'un parking payant entre la RD 211 "chemin de la Buge" et la rue Jean Carbone permettra :

- de **limiter la circulation au sein du centre-ville** tout en **facilitant l'accès par des déplacements piétonniers**,
- d'**éviter les stationnements anarchiques** sur le territoire de la collectivité.

Aussi, les nombreuses plantations réalisées sur le parking participeront à l'amélioration de l'**ambiance paysagère du site** et dans une moindre mesure, à celle de la qualité de l'air. En effet, 1 200 m² environ seront dédiés aux aménagements paysagers dont 700 m² environ de massifs arbustifs (Oiseau du paradis, Aloes, Oranger du Mexique etc...) et 500 m² environ de gazon. Par ailleurs, plus de 90 sujets arborés seront plantés (Magnolia, Palmiers, Jacaranda etc...).

Par voie de conséquence, le projet améliorera notablement le confort des riverains et des estivants.

Le projet impliquera l'imperméabilisation nouvelle d'une surface d'environ 6 500 m². Cependant, les nombreux parterres plantés permettront de créer un maillage de transparences hydrauliques sur l'ensemble de la surface concernée. Les rejets issus des eaux de ruissellement seront redirigés dans le réseau prévu à cet effet. **Des séparateurs à hydrocarbures** permettront de limiter le risque de pollution accidentelle.

De surcroît, aucun espace naturel, agricole ou forestier ne sera affecté par le projet. A la lecture des conclusions du pré-diagnostic écologique réalisé en mai/juin 2013, l'état initial du site en caractérise la pauvreté faunistique et floristique. **L'impact du projet sur l'environnement sera donc "nul"**.

Ainsi au vu :

- des impacts positifs du projet notamment en terme d'amélioration des conditions des stationnement, de circulation routière, d'accessibilité au centre-ville pour les piétons et ce, notamment en période estivale,
- de l'absence de réglementation contraignante en matière d'environnement sur le secteur d'étude,
- de l'impact nul du projet sur l'environnement au regard de la pauvreté faunistique et floristique du site mise en exergue par un pré-diagnostic écologique en mai/juin 2013,
- des nombreux aménagements paysagers prévus au projet,
- de la prise en compte dès la conception du projet de la problématique hydraulique et de la qualité des eaux,

il nous semble que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

B. Annexes

B.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée : X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/15 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.

B.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pré-diagnostic écologique faune/flore dans le cadre de la création d'un parking - Espace Environnement mai/juin 2013

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus : X

Fait à

Sanary-sur-Mer

le,

19 Mars 2014

Signature

 D^r Ferdinand BERNHART